

REGLEMENT DU LYCEE SAINT PAUL BOURDON BLANC

Secteur BTS

L'Etablissement Privé Catholique ST PAUL BOURDON BLANC a pour but d'assurer aux jeunes une formation inspirée des principes chrétiens, ce qui implique : **respect, sens de la responsabilité, apprentissage de la vie collective**. En accord avec le Projet Educatif, ce contrat vise à établir les règles communes pour le meilleur fonctionnement de l'Etablissement.

TRAVAIL et FORMATION

La réussite de vos études est l'objectif premier de votre présence au lycée.

Un travail régulier et personnel est attendu, toute fraude ou travail non rendu sera pris en compte dans les notes, les appréciations des bulletins et du livret scolaire.

Des structures d'accueil sont prévues pour vous permettre de travailler dans le Lycée. Dans ces lieux le respect des autres est exigé, le silence est de rigueur en Permanence, dans les salles de classe et au C.D.I.

Vous aurez la possibilité de vous impliquer dans des actions de solidarité, de communication, ainsi que de participer à des événements sportifs, artistiques,...

Dans le cadre du travail autonome qui se déroule sous l'autorité du professeur, vos déplacements hors de l'établissement s'effectuent sous votre responsabilité et celle de vos parents pour les mineurs.

PRESENCE

Vous êtes responsable de votre ponctualité.

La ponctualité est une manifestation de correction à l'égard du professeur et des autres élèves de la classe. Elle constitue également une préparation à la vie professionnelle. Les retards nuisent à vos études et perturbent les cours.

Si vous êtes en retard vous présenterez votre badge à l'Accueil et vous recevrez un billet d'autorisation d'entrer en cours. Vous présenterez ce billet et expliquerez les motifs au professeur qui peut vous refuser l'accès au cours. Au bout de trois retards un avertissement sera appliqué.

Vous serez présent à tous les cours.

Dans votre propre intérêt s'inscrit l'**assiduité**, condition essentielle pour mener à bien votre projet personnel. En cas d'absence le Lycée doit être **prévenu le jour-même** : 02.38.78.13.00.

A votre retour, vous donnerez à l'Accueil un **justificatif** : certificat médical ou autre justificatif officiel, sinon votre absence est injustifiée ! Vous présenterez votre autorisation de reprendre les cours à vos professeurs et vous aurez à cœur de rattraper le travail. A partir de **3 absences** dont le motif est **irrecevable, la note « nulle »** sera attribuée à chaque matière.

Les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors des heures de cours, les leçons de code ou de conduite également.

Pour toute dérogation exceptionnelle, vous devez apporter à l'avance une **demande d'autorisation** au secrétariat.

Vous serez présent à toutes les évaluations.

Si l'absence est injustifiée, la note nulle sera attribuée.

Cette note aura une incidence sur la moyenne du semestre et de l'année.

Les absences constatées et les résultats obtenus figureront sur les bulletins semestriels et, le cas échéant, sur les livrets scolaires et les dossiers de poursuite d'études.

COMPORTEMENT et RESPONSABILITE

Tout adulte est habilité à vous faire des remarques.

Une maîtrise de soi, un comportement correct et une tenue sobre et décente, adaptée à la vie scolaire et professionnelle sont attendus de tous. Les couvre-chefs (couvrant totalement ou partiellement la tête), shorts, bermudas ... sont interdits dans tout l'établissement.

Vous êtes responsable de tout objet, de valeur ou non, **apporté au Lycée** (sac, portable, 2 roues...), les assurances de l'Etablissement ne couvrent pas les pertes et les vols. Pour l'accès au garage, pensez à remplir une demande d'autorisation à l'Accueil.

Vous devez répondre du matériel mis à votre disposition, en cas de dégradation la remise en état sera à votre charge.

Les téléphones mobiles et les baladeurs doivent être totalement éteints et non visibles en cours et dans les bâtiments.

La prise de photos ou de films dans l'établissement est interdite (sauf celles qui ont reçu une autorisation exceptionnelle).

L'accès à Internet en cours, en libre service, au CDI, en tout point de l'établissement, etc.... est soumis à **une charte d'utilisation**.

Il est interdit d'apporter et d'utiliser des objets dangereux, des produits toxiques ou illicites.

En application du décret 2006-1386 du 15/11/06, l'usage du tabac est interdit dans l'enceinte de l'établissement.

Vous devez **contribuer à la propreté du lycée** afin que la tâche du personnel d'entretien ne soit pas inutilement surchargée. Vous ne jetterez rien ailleurs que dans les poubelles prévues à cet effet. Le respect de la dignité des personnes chargées de l'entretien proscrit rigoureusement toutes les manifestations qui conduisent à des actes dégradant les lieux de la vie commune.

En cas de manquement des sanctions graduées pouvant aller de l'Avertissement jusqu'à l'exclusion définitive seront appliquées.

Par le respect de ce contrat vous contribuerez à votre réussite

Nom, Classe et Signatures

l'Etudiant,

*Ses Parents/Responsables,
(Etudiant mineur)*